



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 30/03/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mmes ALTIERI Sandrine, BEYNEIX Cécile, BIBENS Nathalie, CHARREAU Sylvie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, REYNIER Véronique, VERDIER Béatrice et Mrs. BIBENS David, CONTE Alexandre, COTTON Emmanuel, JEAN-JUSTIN Éric, MORIZET Emmanuel.

Étaient excusés : DABEY Jean-Christophe

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Roxane GILLES

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 008/2021 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 de la commune de Fauguerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Arrivée d'Alexandre CONTE – 20h44

DCM 009/2021 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	563 047,00
	Réalisé :	211 653,83
	Reste à réaliser :	21 891,00

Recettes	Prévu :	563 047,00
	Réalisé :	232 918,86
	Reste à réaliser :	58 359,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	744 048,00
	Réalisé :	425 633,50
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	744 048,00
	Réalisé :	760 008,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	21 265,03
Fonctionnement :	334 374,91
Résultat global :	355 639,94

DCM 010/2021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :



- Un excédent de fonctionnement de :	37 443,69 €
- Un excédent reporté de :	296 931,22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	334 374,91 €

- Un excédent d'investissement de :	21 265,03 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	36 468,00 €
Soit un excédent de financement de :	57 733,03 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	334 374,91 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	334 374,91 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	21 265,03 €
--	-------------

DCM 011/2021: VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il y a lieu de prendre en compte les effets du transfert du département aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

En pratique, le taux de taux foncier bâti (TFB) 2021 est constitué du taux communal auquel s'ajoute le taux de foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne (27,33 %).

Cela constitue le nouveau taux de référence.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 ;
 - **Foncier bâti = 18.97 % + 27,33 % soit 46,30 %**
 - **Foncier non bâti = 83.18 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 012/2021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- **Dans le cadre du budget, l'attribution des subventions a été votée comme suit :**

- <i>SOS SURENDETTEMENT :</i>	100 €
- <i>LES RESTOS DU CŒUR :</i>	100 €
- <i>APE de Fauguerolles :</i>	200 €
- <i>SOUVENIRS FRANÇAIS :</i>	50 €

Montant attribué pour 2021 : 450.00 €

Montant prévisionnel de l'enveloppe globale : 1 000.00 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryline De PARSCAU, Maire de Fauguerolles, vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2021 :

INVESTISSEMENT



Dépenses :	338 475,00
Recettes :	338 475,00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	782 291,00
Recettes :	782 291,00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses :	338 475,00 (dont 21 891,00 de RAR)
Recettes :	338 475,00 (dont 58 359,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	782 291,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	782 291,00 (dont 0,00 de RAR)

DCM 013/2021

Exonération du loyer du local professionnel pour le mois d'avril 2021

Afin de prendre en compte les conséquences financières occasionnées par la situation sanitaire actuelle (COVID-19) et du confinement du mois d'avril 2021, il est proposé de ne pas faire payer le loyer du local commercial pour le mois de :

- Avril 2021 pour un montant de 420.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'accepter** l'exonération du loyer et charges prévisionnelles du local professionnel pour le mois d'avril 2021.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DCM 014/2021 – AMORTISSEMENT SUR 5 ANS
EFFACEMENT RESEAU ORANGE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'amortissement obligatoire de la participation d'un montant de 22 024,77 € versée à Territoire d'Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité l'amortissement linéaire de cette participation sur une durée de 5 ans,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

DCM 015/2021

Approbation convention d'installation éclairage public solaire
Au lieu-dit LAGRAVISSE

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'accepter le devis pour un montant de 13 366,91€ HT
 - **Accepte** que la contribution de 8 688,49 € soit réglée sur 5 exercices pour un montant de 1 737,70 € /an, qui sera imputé au budget de fonctionnement à l'article 65548.
 - **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférant.
-

DCM 016/2021 – Approbation de la convention CDG 47 – remplacement secrétaire de mairie

Mme le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles. Il y aura donc lieu de procéder à un recrutement pour ce poste.

Pour ce faire, Mme le Maire s'est entretenue avec les services du centre de gestion et souhaiterait faire appel aux services d'aide au recrutement.

La convention des présentée au conseil municipal. Le coût de cette prestation pour les communes de – de 1000 habitants, s'élève à 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **d'accepter** cette convention pour un montant de 1000 €
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget 2021
- **autorise** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DCM 017/2021 – Création d'emploi - remplacement secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- D'adopter les propositions du Maire,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus	Grade pourvu
Service administratif							
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	35h	0	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h	0	1	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h	1	1	1	Adjoint administratif principal 2ème classe
	Adjoint administratif	C	35h	0	1	0	
Assistante de gestion	Adjoint administratif	C	20h	1	1	1	Adjoint administratif contractuel
Agent d'accueil / Agence postal	Adjoint administratif	C	20h	1	1	1	Adjoint administratif
Service technique							
Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe	C	29h	1	1	1	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	35h	1	1	1	Adjoint technique
Agent entretien des locaux	Adjoint technique	C	20h	1	1	1	Adjoint technique contractuel
Service médico social							
ATSEM	ATSEM principal 2ème classe	C	29h	1	1	1	ATSEM principal 2ème classe
	Adjoint technique	C	29h	1	1	1	Adjoint technique

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Fauguerolles, chapitre 12.
- Ces décisions prendront effet à compter du 1^{ER} juin 2021.

DCM 018/2021 – Charte d'engagement réciproque visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale



Madame le Maire donne lecture de la charte établie conjointement par le Département et l'Association des Maires Ruraux.

Cette charte a pour objectif d'éviter en Lot-et-Garonne toute surenchère entre collectivités en instaurant les principes de bonnes pratiques basés sur la complémentarité et la solidarité plutôt que la concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix POUR / 3 abstentions

Article 1 – D'APPROUVER cette charte relative à la non-concurrence entre territoires en matière de démographie médicale.

Article 2 – DE DONNER POUVOIR à Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Questions diverses

TRAVAUX VESTIAIRES

- La deuxième journée de travaux aux vestiaires était prévue le 27 avril 2021. Suite au confinement, elle sera reportée.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES / REGIONALES

- Si maintenues, elles auront lieu à la salle des fêtes. Deux bureaux seront à organiser.

Véronique REYNIER se pose la question sur le nombre de personnes qui sera présent au dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 008/2021 à DCM 018/2021.

Fin de séance à 22 H 37